

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Les-inegalites-femmes-hommes-sont-plus-marquees-dans-certains-territoires>



école & société

# **Les inégalités femmes-hommes sont plus marquées dans certains territoires fragilisés**

- Société - Égalité femmes-hommes -  
Date de mise en ligne : mardi 3 mars 2015

---

**Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés**

---

Dix millions de Français et Françaises vivent aujourd'hui dans des quartiers relevant de la politique de la ville et des territoires ruraux fragilisés\*. Dans ces territoires, la concentration de la pauvreté et un moindre accès aux services publics aggravent les inégalités femmes-hommes, plus encore sous l'effet de la crise financière, économique et sociale qui sévit depuis 2008. Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) demande une politique plus volontariste.

\*Peu densément peuplés, isolés des centres urbains, avec des difficultés socio-économiques importantes

Les chiffres parlent d'eux-mêmes

En Zone urbaine sensible (Zus), **près d'une femme sur deux est sans emploi**. La pauvreté est encore accrue dans les familles monoparentales (1 famille sur 4 en ZUS).

En zone rurale, 61 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont des femmes, contre 50 % pour l'ensemble de la France. Ces situations touchent plus particulièrement les femmes immigrées ou héritières des immigrations et les jeunes femmes.

La précarité des femmes est souvent banalisée par les habitants et par les acteurs publics, du fait d'un  **poids du genre et des stéréotypes de sexe plus prégnant qu'ailleurs**, qui induit en outre des conséquences en termes de vie personnelle et d'emploi.

Ainsi, dans les Zus, les femmes sont mères plus tôt (1 femme de moins de 25 ans sur 5 est mère, soit plus du double des femmes hors Zus). En zone rurale, 39% des femmes sont employées à temps partiel (29% au plan national). Elles assument l'essentiel de la prise en charge des enfants et des tâches domestiques, tout en faisant face aux freins liés à la garde des enfants, à la mobilité, etc.

**L'accès aux droits et aux services publics est généralement limité pour les femmes de ces territoires**, du fait d'une insuffisante réponse des pouvoirs publics. Aux freins territoriaux spécifiques, s'ajoutent des services et une information sur les droits des femmes insuffisants.

En ZUS, plus d'1 femme sur 4 déclare avoir renoncé à des soins. Dans les départements les plus ruraux, en raison de la distance géographique, l'accessibilité aux soins (maternité, gynécologue, etc.) est difficile. On ne comptabilise que 39 places d'accueil et de garde pour 100 enfants en bas âge, contre 50 nationalement.

Des inégalités criantes peu compatibles avec les principes de la République

L'enjeu est de remédier à une véritable double peine pour les femmes des territoires fragilisés : alors que leurs difficultés sont accrues, elles sont moins bénéficiaires des politiques publiques de droit commun que les hommes et que les habitant-e-s des autres territoires. Ce constat oblige à interroger la prétendue neutralité des politiques publiques.

Pour combattre le sous-emploi des femmes et rompre le cercle de la pauvreté, le HCEfh fait toute une série de recommandations. Il préconise de favoriser l'accès des femmes à des emplois de qualité, notamment par l'entrepreneuriat et la création d'activité par et pour des femmes.

## **Les inégalités femmes-hommes sont plus marquées dans certains territoires fragilisés**

---

Pour faire reculer une répartition traditionnelle et prescriptive des rôles sociaux entre les sexes dans l'espace public, il recommande de rendre visible la participation citoyenne des femmes et d'encourager leur accès aux responsabilités, mais aussi de favoriser l'implication des hommes dans le champ socio-éducatif et de loisir.

Pour mieux prendre en charge le phénomène des violences faites aux femmes, il conviendrait de développer la sensibilisation et la formation des élu-e-s locaux et des secrétaires de mairie en milieu rural.

Garantir au quotidien l'égalité républicaine et faciliter l'accès aux droits et aux services des femmes et des filles passe par :

- la création de modes d'accueil collectif pour les 0-3 ans, en privilégiant les services socialement innovants, notamment en matière d'horaires d'ouverture ;
- une meilleure mobilité des femmes, à la fois par des transports en commun repensés, notamment en milieu rural, et par une réduction de l'écart de réussite au permis de conduire entre les femmes et les hommes.

Source : Rapport du HCEfh, [« Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés »](#)